



Réserves bon de livraison véhicule acheté à distance

Par litige30000

Bonjour, je ne veux pas qu'on me dise que ce n'est pas bien ou risqué ^^ J'ai acheté un véhicule à distance sans l'essayer, mais c'est un professionnel relativement réputé, je vais chercher la voiture la semaine prochaine.

Le véhicule n'ayant pas été testé, il est noté qu'il faut écrire des réserves au cas où je m'apercevrais de défauts non mentionnés dans l'annonce et que tout défaut constaté devra être signalé au plus vite.

Avez-vous une idée des réserves que je peux noter sur le bon de réception?

Je pensais à quelque chose comme : Véhicule non démarré et non testé avant achat, ...

Si vous avez des idées merci beaucoup!

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devriez l'essayer dès la remise des clés. Et surtout bien lire le contrôle technique.
Ensuite une réserve doit être précise, ce que vous proposez n'est pas une réserve.
Si vous avez des doutes faites une expertise (à vos frais) au plus vite.

"tout défaut constaté devra être signalé au plus vite"
C'est vraiment ce qui est écrit sur le bon de commande ?

Par litige30000

"Vous devriez l'essayer dès la remise des clés. Et surtout bien lire le contrôle technique."

J'ai déjà le contrôle technique il n'y a rien, bien sûr je vais l'essayer à la remise des clés, mais pour avoir la remise des clés il faut signer le bon, et émettre des réserves...

Non c'est marqué "Toutes les éventuelles réserves concernant un véhicule doivent être mentionnées lisiblement par écrit sur le bon de sortie".

Je n'ai aucun doute sur le véhicule, il est écrit que je peux indiquer des réserves, donc je demande quelle réserve je peux noter, mis à part que je n'ai pas pu tester le véhicule?

Par litige30000

Moi ma seule et unique question c'est : Il est noté que je peux noter des réserves sur le bon de sortie, qu'est ce que je peux écrire?

Par Isadore

Bonjour,

Ben vous pouvez écrire "véhicule livré avec une roue percée, grosse rayure sur le capot, porte acant droite impossible à ouvrir..."

Les réserves sont les défauts que vous constaterez au moment de la livraison.

"Véhicule non testé" ça veut juste dire que vous n'avez pas jugé nécessaire de vérifier qu'il fonctionnait avant d'en prendre possession. L'intérêt de cette mention est à peu près nul, surtout si vous le testez immédiatement ensuite.

Par litige30000

""Véhicule non testé" ça veut juste dire que vous n'avez pas jugé nécessaire de vérifier qu'il fonctionnait avant d'en prendre possession. L'intérêt de cette mention est à peu près nul, surtout si vous le testez immédiatement ensuite."

Oui sauf qu'ils ne laissent pas la possibilité de partir le tester... Donc si je ne le teste pas c'est parce que je n'en aurai pas la possibilité.

Par ESP

Bienvenue,

A titre liminaire, je rappelle que vous devez détenir et lire les CGV.

Vous pouvez mentionner que cette réservation est effectuée sous réserve de la vérification de l'état du véhicule et de sa conformité aux descriptions fournies et aux conditions convenues.

Sous réserve donc d'un parfait état mécanique et d'une carrosserie sans défaut et que ce véhicule n'a pas subi de réparation suite à un accident.

Enfin, qu'une inspection du véhicule sera effectuée.

Rappel s'agissant d'un achat à distance. le Code de la consommation protège les consommateurs dans le cadre de ventes à distance (articles L221-1 et suivants). Vous avez notamment un délai de rétractation de 14 jours pour un achat à distance, sauf exceptions (article L221-18 du Code de la consommation).